

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme,

En date du 13 février 2010,

Le Conseil d'Administration de l'Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme, s'est réuni, à 15 heures, à la Maison des Associations, sise au 2 boulevard Trudaine, à Clermont-Ferrand, sous la présidence de M. Hadrien LACOSTE, Grand-Maître de l'Ordre, M. Frédéric COLLE, Chancelier, étant désigné comme secrétaire de séance.

M. Hadrien LACOSTE rappelle l'ordre du jour et fait constater que tous les membres du Conseil d'Administration ne sont pas réunis. (cf. feuille d'émargement en pièce jointe)

Mme Joëlle BRUNEL s'est excusée et a donné pouvoir à M. Hadrien LACOSTE.
Mme Saliha DENANE s'est excusée et a donné pouvoir à M. Frédéric COLLE.

Sont présents : M. Hadrien LACOSTE, Grand-Maître de l'Ordre ; Mme Colette TARDIF, 1^{er} Vice Grand-Maitre ; Mlle Marie-Alix CHERCHILLEZ, 3^{ème} Vice Grand-Maître et M. Frédéric COLLE, Grand-Argentier et Chancelier.

Etant considéré qu'au regard de l'article 9 des statuts de l'association, le quorum est réuni, les débats ont pu être ouverts.

Ordre du jour

IVème Chapitre de la Confrérie

Ce dernier aura lieu le 6 mars prochain à partir de 12 heures 30 à l'Auberge de la Baraque, sise au 2 route de Bordeaux, à Orcines.

Monsieur MORVAN, Maire d'Orcines, présidera le Chapitre, placé sous le signe des Arts. Il est notamment prévu une visite de l'église de Ternant, qui vient faire l'objet de travaux de restauration, notamment des fresques peintes par Louis Dussour en 1933. Par ailleurs, le Maire d'Orcines invite les participants au Chapitre à une conférence sur l'Histoire de sa commune de l'Antiquité à nos jours. Nous aurons des précisions ultérieurement quant à cette conférence, qui devrait se dérouler le soir.

Le Grand-Maître précise qu'il a découvert que Mlle Anna MAZUEL n'avait pas envoyé les diplômes de l'année 2009 aux professionnels de bouche primés l'an dernier.

Ensuite, la Commission des Prix a décidé de décerner les Fourchettes d'Or pour l'année 2010 en liste complémentaire aux professionnels de bouche suivants :

Catégorie Fromagers :

M. Thierry Védrine, à Mezel. **6 voix pour**

Catégorie Boulangers :

Boulangerie Pistore, à Clermont-Ferrand. **6 voix pour**

Catégorie Restaurateurs :

Auberge de la Baraque, à Orcines. **6 voix pour.**

Mme Colette TARDIF devra préparer un discours d'introduction au nom de la Commission des Prix pour la remise de ces derniers.

Quant à M. Frédéric COLLE, il sera chargé de monter un dossier de presse et d'aviser cette dernière du Chapitre.

Bilan financier à mi-exercice

M. Frédéric COLLE, Grand-Argentier de l'Ordre, a ensuite présenté le bilan financier de la Confrérie à mi-exercice. Le montant total des dépenses, au 13 février 2010, s'élève à 831,46 €, alors que le montant total des recettes s'élève à 964,97 €, soit un excédent de 133,51 €. Par ailleurs, l'exercice précédent ayant dégagé un excédent de trésorerie de 83,33 €, cette dernière s'élève au 11 février 2010 à 216,84 €.

Enfin, le Grand-Maître et le Grand-Argentier informent le Conseil qu'il a été adressé à Mme Claudine LAFAYE, Conseillère Générale du Puy-de-Dôme, une demande de subvention d'un montant de 1500 €, par courrier en date du 21 janvier dernier.

Règlement intérieur

Afin de compléter les statuts, le Chancelier, sur demande du Grand-Maitre, a rédigé un projet de règlement intérieur.

En vertu du premier alinéa de l'article 13 des statuts, le Conseil de Chancellerie, seul compétent pour son élaboration, l'a étudié, et a décidé à l'unanimité de l'adopter.

Ce dit règlement, bien qu'il doive être soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, prévue le dernier week-end du mois de septembre 2010, rentre immédiatement en application, à titre provisoire, comme le stipule le second alinéa de l'article 13 des statuts.

Ensuite, ledit règlement a été signé et paraphé en double exemplaires par tous les membres présents du Conseil de Chancellerie. L'un des deux originaux a été consigné dans un registre, disponible au bureau de la Chancellerie.

Candidature de Mme Corinne SECHET

Le Grand-Maitre informe le Conseil d'une nouvelle candidature, celle de Madame SECHET. Après examen de cette dernière, il a été décidé, et à l'unanimité des membres présents, de la valider. Mme Corinne SECHET devient donc Chevalier de l'Ordre des Gastronomes du Puy-de-Dôme, et recevra ses insignes lors du prochain Chapitre de la Confrérie, le 6 mars prochain, avec les autres impétrants.

Questions diverses

Sur suggestion de Mme Colette TARDIF, il a été décidé d'organiser un repas durant la belle saison au Moulin Avant, sis au 54 rue du Moulin, sur la commune du Cendre.

Mlle Marie-Alix CHERCHILLEZ, quant à elle, informe le Conseil que la Confrérie pourrait organiser une manifestation en partenariat avec une association parisienne, Papilles et Gourmandises. Cette association souhaite en effet organiser des manifestations en région, et cherche pour ceci des partenaires locaux. Il a été émis l'idée d'organiser un pique-nique dans un cadre agréable, comme le domaine de Randan, courant juin.

Ensuite, le Grand-Maitre a lu le Procès Verbal du dernier Conseil d'administration de l'UCA, qui s'est tenu le 27 janvier dernier à Gerzat.

Il est notamment revenu sur l'organisation d'une visite du Parlement de Strasbourg, avec les autres confréries membres de l'UCA. Ne pourront participer à cet événement que 5 à 7 personnes par confrérie, alors qu'il devrait revenir par personne aux alentours des 150 €. Les personnes intéressées devront communiquer le plus rapidement possible leur nom, prénom, date de naissance et adresse afin de permettre à l'UCA d'organiser le séjour ainsi que la visite du Parlement Européen, dont les entrées sont très contrôlées.

Par ailleurs, il est revenu sur le séjour prévu dans le Périgord du 21 et 22 août prochains et organisé par l'UCA. Il en coûtera 160 € par personne.

Enfin, il a été établi un calendrier des manifestations prévues dans l'année 2010. (cf. au calendrier en pièce jointe).

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance et le secrétaire rédige ce présent Procès Verbal.

Le président de séance et Grand-Maitre,
M. Hadrien LACOSTE

Le secrétaire de séance et Chancelier,
M. Frédéric COLLE

Le superviseur et 1^{er} Vice Grand-Maitre
Mme Colette TARDIF